

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 21 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 mars.

Étaient présents : M. Philippe DUVERNOY, Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, Mme Christine SCHMITT, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, Mme Ghénia BENSAOU, M. Philippe TISSOT, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Annie VITALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, M. Eddie STAMPONE, M. Christophe FROPPIER, Mme Samah MRABET, Mme Aurélia GIRARD, M. Alexandre GAUTHIER, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Sylvie GRAU – Mme Pascale PETIT – Mme Fabienne ROLHION – M. Laurent LABYDOIRE – Mme Fatma ALIOUANE-MANKOUR - M. Youssef MJAMA – M. Quentin WAWER

Madame le Maire

Bien, je déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

C'est un Conseil Municipal qui est très formel, avec beaucoup de répétitions de noms d'élus, mais enfin c'est la loi qui nous oblige à cet exercice.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Je vais faire l'appel de l'ensemble des Conseillers nouvellement élus dans l'ordre du tableau et vous répondrez « présent » à l'appel de votre nom :

- Philippe DUVERNOY	Présent
- Marie-Rose GALMES	Présente
- Frédéric ZUSATZ	Présent
- Marie-Noëlle BIGUINET	Présente
- Brigitte HADDAD	Présente
- Gilles DA COSTA	Présent
- Patricia LHOMME	Présente
- Patrick TAUSENDFREUND	Présent
- Gisèle CUCHET	Présente
- Rémi PLUCHE	Présent
- Christine SCHMITT	Présente
- Olivier TRAVERSIER	Présent
- Gilles MAILLARD	Présent
- Ghénia BENSAOU	Présente
- Philippe TISSOT	Présent
- Jean-Michel NOËL	Présent
- Karim DJILALI	Présent
- Annie VITALI	Présente
- Nora ZARLENGA	Présente
- Virginie TOUPENET	Présente
- Anne MARCHAND	Présente
- Eddie STAMPONE	Présent
- Christophe FROPPIER	Présent
- Samah MRABET	Présente
- Aurélia GIRARD	Présente
- Alexandre GAUTHIER	Présent
- Romain AJOUX	Présent
- Inès ZERRAR	Présente
- Patrick CANTAT	Présent
- Eric LANÇON	Présent
- Gilles BORNOT	Présent
- Myriam CHIAPPA KIGER	Présente
- Aurélie LOLLIER	Présente
- Maryse VUERLI	Présente
- Geoffroy LANG	Présent

Les résultats des élections du 15 mars 2026 sont les suivants :

Inscrits :	14076
Votants :	6449
Abstentions :	7627
Bulletins blancs et nuls :	288
Suffrages exprimés :	6161

ont obtenu :

- liste : « Montbéliard en Mouvement » :	3420 voix soit 55,51 %
- liste : « Montbéliard Autrement » :	1839 voix soit 29,85 %
- liste : « Montbéliard Insoumise et Citoyenne » :	728 voix soit 11,82 %
- liste : « Liste Lutte Ouvrière - Le camp des travailleurs » :	174 voix soit 2,92 %

Après décompte des voix et répartition des 35 sièges, les candidats proclamés élus sont les suivants :

- Philippe DUVERNOY
- Marie-Rose GALMES
- Frédéric ZUSATZ
- Marie-Noëlle BIGUINET
- Brigitte HADDAD
- Gilles DA COSTA
- Patricia LHOMME
- Patrick TAUSENDFREUND
- Gisèle CUCHET
- Rémi PLUCHE
- Christine SCHMITT
- Olivier TRAVERSIER
- Gilles MAILLARD
- Ghénia BENSAOU
- Philippe TISSOT
- Jean-Michel NOËL
- Karim DJILALI
- Annie VITALI
- Nora ZARLENGA
- Virginie TOUPENET
- Anne MARCHAND
- Eddie STAMPONE
- Christophe FROPPIER
- Samah MRABET
- Aurélia GIRARD
- Alexandre GAUTHIER
- Romain AJOUX
- Inès ZERRAR
- Patrick CANTAT
- Eric LANÇON
- Gilles BORNOT
- Myriam CHIAPPA KIGER
- Aurélie LOLLIER
- Maryse VUERLI
- Geoffroy LANG

Après décompte des voix et répartition des 16 sièges, les candidats proclamés élus Conseillers délégués communautaires sont les suivants :

- Marie-Noëlle BIGUINET
- Alexandre GAUTHIER
- Christine SCHMITT
- Gilles DA COSTA
- Marie-Rose GALMES
- Christophe FROPPIER
- Virginie TOUPENET
- Eddie STAMPONE
- Gisèle CUCHET
- Olivier TRAVERSIER
- Aurélia GIRARD
- Karim DJILALI
- Ghénia BENSAOU
- Eric LANÇON
- Myriam CHIAPPA KIGER
- Maryse VUERLI

Je déclare donc les conseillers installés dans les fonctions.

Je désigne, si elle en est d'accord, Inès ZERRAR comme secrétaire de séance. C'est la tradition de prendre l'élu le plus jeune de l'Assemblée.

Et je passe maintenant la présidence au doyen d'âge en la personne de Philippe DUVERNOY.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Bonjour à tous et à toutes. Il me revient donc de présider cette séance d'installation du Conseil Municipal en ma qualité de doyen. Bousculant un petit peu le protocole, je vais m'autoriser, et j'espère que vous m'y autoriserez, à faire un petit propos liminaire.

En ma qualité de doyen, il m'est donné de présider cette Assemblée. Le temps de la désignation du Maire, aussi, je m'autorise, je viens de le dire, un propos liminaire. Je veux tout d'abord féliciter celles et ceux qui siègent désormais ici, désignés qu'ils ont été par le suffrage universel. J'ai bien sûr une pensée pour celles et ceux qui se sont engagés dans la campagne et qui n'ont pas été élus. Je les remercie pour cette démarche au service de leurs concitoyens. Je salue nos adversaires d'hier et d'aujourd'hui en parlant de la liste « Montbéliard Autrement », défaite par les urnes, défaite par la démocratie. Cette démocratie a quelques défauts et quelques faiblesses. En effet, elle permet de faire entrer dans cet hémicycle les ennemis de la République en la personne de deux représentants de la liste « Montbéliard Insoumise et Citoyenne ». Pourtant, cette arrivée a au moins un mérite, a quelque chose, malheur et bon. Elle désigne très clairement maintenant où sont les extrémistes dans cette Assemblée et balaye les sous-entendus et les soupçons concernant l'équipe largement majoritaire de « Montbéliard en Mouvement ». Pourtant, l'un des colistiers de « Montbéliard Autrement », tardivement rallié, déçu qu'il était de la Macronie, à qui vous n'avez d'ailleurs même pas offert un strapontin, continue à distiller son fiel via les réseaux sociaux, nous accusant d'être soutenus par le RN.

Mais je reviens vers les ennemis de la République. Vous vous qualifiez d'insoumis. Il faudra pourtant désormais, bon gré mal gré, vous soumettre, et notamment au règlement intérieur qui sera voté prochainement dans cette Assemblée. Vous pouvez compter sur moi pour vous rappeler, autant qu'il le faudra, les règles de vie de la res publica, la chose publique. Nous sommes là pour défendre l'intérêt général, et je suis sûr que l'autorité municipale qui sera désignée dans quelques instants ne tolérera pas que l'on discute d'autre chose que de l'intérêt général, qui n'est certainement pas l'addition des petits intérêts particuliers. La politique internationale devra, ne vous en déplaise, rester derrière les portes de cette salle, et vos gesticulations et autres manifestations n'y changeront rien. Ce qui devra nous occuper tout au long de ce mandat, c'est les conditions de vie des Montbéliardaises et des Montbéliardais, que je remercie au passage pour leur confiance, maintes fois réitérées. À deux reprises, au cours des six mandats qu'il m'a été donné de vivre ici, il y a eu, sur notre droite, des gens qui siégeaient pour le MNR et pour le Front National mais force mais de constater que pour les uns, cela n'a pas duré très longtemps, ils ont petit à petit déserté les bancs de cette Assemblée, à l'instar des élus de la liste « Montbéliard au Cœur » en 2020, considérant sans doute que le sort de nos concitoyens n'avait pas suffisamment d'intérêt pour servir la cause qu'ils défendaient alors. Madame, Monsieur, que cela vous plaise ou non, nous devons traiter ici des sujets qui intéressent la vie des Trissus et exclusivement celle-là. Vos considérations idéologiques et dogmatiques n'ont pas leur place ici. Il m'a semblé indispensable de remettre à nos détracteurs, comme on dit dans le Pays de Montbéliard, leur rave dans leur panier, à bon entendeur.

Je vais maintenant reprendre le déroulement du protocole. Et si vous souhaitez répondre, vous attendrez que l'autorité municipale soit installée, si elle juge utile de vous donner la parole.

2. ELECTION DU MAIRE

Monsieur Philippe DUVERNOY présente la question :

Nous allons maintenant constituer le bureau de vote et je vais appeler au secrétariat de ce bureau Alexandre GAUTHIER et Romain AJOUX.

Il faut que je refasse l'appel donc je vais refaire l'appel :

- Philippe DUVERNOY est présent, vous l'avez constaté.	
- Marie-Rose GALMES	Présente
- Frédéric ZUSATZ	Présent
- Marie-Noëlle BIGUINET	Présente
- Brigitte HADDAD	Présente
- Gilles DA COSTA	Présent
- Patricia LHOMME	Présente
- Patrick TAUSENDFREUND	Présent
- Gisèle CUCHET	Présente
- Rémi PLUCHE	Présent
- Christine SCHMITT	Présente
- Olivier TRAVERSIER	Présent
- Gilles MAILLARD	Présent
- Ghénia BENSAOU	Présente
- Philippe TISSOT	Présent
- Jean-Michel NOËL	Présent
- Karim DJILALI	Présent
- Annie VITALI	Présente
- Nora ZARLENGA	Présente
- Virginie TOUPENET	Présente
- Anne MARCHAND	Présente
- Eddie STAMPONE	Présent
- Christophe FROPPIER	Présent
- Samah MRABET	Présente
- Aurélia GIRARD	Présente
- Alexandre GAUTHIER	Présent
- Romain AJOUX	Présent
- Inès ZERRAR	Présente
- Patrick CANTAT	Présent
- Eric LANÇON	Présent
- Gilles BORNOT	Présent
- Myriam CHIAPPA KIGER	Présente
- Aurélie LOLLIER	Présente
- Maryse VUERLI	Présente
- Geoffroy LANG	Présent

Le Conseil est au complet. Le nombre de conseillers présents est donc de 35. Le quorum est atteint puisque le quorum est de 18.

Je vais donc installer le bureau de vote et appeler la secrétaire de séance à la personne de la plus jeune. En l'occurrence, je reprends mon papier.

Madame Marie-Laurence BART

Elle est déjà désignée.

Monsieur Philippe DUVERNOY

Ah, elle est déjà désignée, d'accord. Pardon, pardon, autant pour moi. C'est la première fois que je préside !

Je vais vous donner lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L2122-4 : « Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président d'un Conseil Régional,

Président d'un Conseil Départemental. Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. ».

Article L2122-7 : « Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. ».

Il me revient maintenant de constituer le bureau et de désigner Romain AJOUX et Alexandre GAUTHIER, les deux plus jeunes, après Inès ZERRAR, qui est déjà secrétaire de séance.

J'invite maintenant ceux qui le souhaitent à faire acte de candidature.

Je vous propose la candidature de Marie-Noëlle BIGUINET pour ce qui concerne le groupe « Montbéliard en Mouvement ».

Y-a-t-il d'autres candidatures parmi cette assemblée ?

Madame Maryse VUERLI

Oui, la mienne !

Monsieur Philippe DUVERNOY

Madame VUERLI, de la liste « Montbéliard Insoumise et Citoyenne », est candidate au poste de Maire.

Les bulletins sont en train d'être distribués. Nous allons ensuite procéder au vote.

Je veux juste vérifier que tout à le monde a bien, en sa possession, deux bulletins de vote. Tout le monde est doté de deux bulletins alors nous allons passer aux opérations de vote.

Je vais appeler l'un après l'autre l'ensemble des votants et Laëtitia passera parmi vous pour recueillir vos votes.

Ah, c'est vrai, il faut mettre dans une enveloppe ! Juste pour avoir le plaisir de les défaire tout à l'heure ! Comme si on en n'avait pas assez ouvert pendant les élections !

- Philippe DUVERNOY a voté.
- Marie-Rose GALMES a voté.
- Frédéric ZUSATZ a voté.
- Marie-Noëlle BIGUINET a voté.
- Brigitte HADDAD a voté.
- Gilles DA COSTA a voté.
- Patricia LHOMME a voté.
- Patrick TAUSENDFREUND a voté.
- Gisèle CUCHET a voté.
- Rémi PLUCHE a voté.
- Christine SCHMITT a voté.
- Olivier TRAVERSIER a voté.
- Gilles MAILLARD a voté.
- Ghénia BENSAOU a voté.
- Philippe TISSOT a voté.
- Jean-Michel NOËL a voté.
- Karim DJILALI a voté.
- Annie VITALI a voté.
- Nora ZARLENGA a voté.
- Virginie TOUPENET a voté.

- Anne MARCHAND a voté.
- Eddie STAMPONE a voté.
- Christophe FROPPIER a voté.
- Samah MRABET a voté.
- Aurélia GIRARD a voté.
- Alexandre GAUTHIER a voté.
- Romain AJOUX a voté.
- Inès ZERRAR a voté.
- Patrick CANTAT a voté.
- Eric LANÇON a voté.
- Gilles BORNOT a voté.
- Myriam CHIAPPA KIGER a voté.
- Aurélie LOLLIER a voté.
- Maryse VUERLI a voté.
- Geoffroy LANG a voté.

Je vais donc inviter les deux membres du bureau à venir pour procéder au dépouillement.

Donc 35 enveloppes ont été décomptées dans l'urne. On va procéder, maintenant, au dépouillement.

- Dépouillement -

Monsieur Philippe DUVERNOY

Proclamation des résultats :

- nombre de conseillers présents à l'appel : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 35
- majorité absolue : 18

Marie-Noëlle BIGUINET	: 28 voix
Maryse VUERLI	: 2 voix
Eric LANÇON	: 5 voix

Ce qui confirme que..., je l'ai dit tout à l'heure, je cherche mes mots,... la démocratie a aussi ses faiblesses, on peut obtenir des suffrages même quand on ne s'est pas porté candidat mais il en est ainsi constaté : Eric LANÇON, 5 voix.

Madame BIGUINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire et est installée.

Je vais procéder à la remise de l'écharpe.

- Applaudissements -

Madame le Maire

Bien, mes chers collègues, avant de procéder à l'élection des Adjoints, je voulais vous remercier pour votre confiance, confiance qui vient de la confiance des Montbéliardais, qui pour la troisième fois ont fait confiance, ont renouvelé leur confiance en notre équipe. Avant de vous remercier, vous, je voulais les remercier eux. Remercier ces Montbéliardais pour lesquels depuis maintenant plus de douze ans, nous travaillons tous les jours, toute l'année, du matin jusqu'au soir, et nous travaillons avec beaucoup de passion pour ce que nous faisons, même si parfois nous faisons des erreurs, ou on ne fait pas aussi bien que l'on aurait aimé, mais en tout cas on travaille avec beaucoup d'humilité et de sincérité. Je sais, j'ai vu au cours de cette campagne l'investissement que vous aviez mis à mes côtés pour pouvoir

proposer un programme tout à fait réalisable, un programme ambitieux pour la Ville de Montbéliard et ses habitants et je ne doute pas que, pendant les six ans qui viennent, qui s'ouvrent à nous, et bien nous allons continuer à travailler avec le sérieux qui est le nôtre, tout en s'amusant parfois, parce que l'on aime bien rire aussi, et encore une fois merci et dès maintenant nous nous mettons au travail. Je ne serai pas plus longue parce que l'on a six ans pour échanger et on a six ans pour débattre de nos différences de vue sur le développement d'une ville. Voilà.

La question n°3 porte sur la détermination du nombre d'Adjointes au Maire et les modalités de dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes.

3. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - MODALITES DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS

Madame le Maire présente la question :

Conformément aux articles L2122-1 à L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ainsi pour Montbéliard, le nombre d'Adjointes ne peut être supérieur à 10. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de neuf Adjointes.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à neuf le nombre des Adjointes au Maire, de faire procéder au vote pour le nombre des Adjointes et je rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil Municipal de laisser un délai de cinq minutes, sauf si vous en décidez autrement, pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjointes à désigner.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je souhaiterais faire une déclaration liminaire au nom de mon groupe. Est-ce que vous avez prévu, enfin, à quel moment pourrais-je la faire Madame le Maire ?

Madame le Maire

Alors écoutez, on va voter le nombre des Adjointes, les Adjointes et puis après vous pourrez vous exprimer. Je vous demanderai de vous exprimer rapidement et qu'il n'y ait pas de propos concernant autre chose que la Ville de Montbéliard sinon on arrête de discuter. On est ici, aujourd'hui, pour les Montbéliardais. Si vous avez quelque chose à dire, c'est pour les Montbéliardais. On en est d'accord ?

Monsieur Eric LANÇON

Madame le Maire, en 2014, en 2020, j'étais déjà là. J'avais fait chaque fois une déclaration liminaire, vous n'aviez pas mis toutes ces remarques ! Je ferai une déclaration liminaire dans le même cadre que je l'ai faite en 2014 et en 2020.

Madame le Maire

Cela me convient très bien, mais vous n'êtes pas tout seul dans l'opposition Monsieur LANÇON, c'est la raison pour laquelle... Vous prendrez la parole après Madame VUERLI. Mais je veux que les choses

soient claires, que l'on ne perde pas du temps inutilement dans des choses qui ne nous concernent pas. On est là pour nos habitants et cela donne déjà assez de travail.

Monsieur Eric LANÇON

Avant ce rapport, vous ne m'autorisez pas ?

Madame le Maire

Que ce soit maintenant ou... J'ai lancé les opérations, là, on les continue ! Cela ne va rien changer au résultat Monsieur LANÇON.

Est-ce que quelqu'un des deux listes d'opposition dépose une liste d'Adjoints ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On n'a pas voté !

Madame le Maire

Ah pardon. Donc, nous allons voter le nombre d'Adjoints. Y-a-t-il des oppositions sur le nombre de neuf Adjoints ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Donc le nombre est fixé à neuf.

4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire présente la question :

La liste « Montbéliard Autrement », déposez-vous une liste d'Adjoints ?

Monsieur Eric LANÇON

Non.

Madame le Maire

Non. Et la liste « Montbéliard Insoumise et Citoyenne », déposez-vous une liste d'Adjoints ?

Madame Maryse VUERLI

Non.

Madame le Maire

Non plus, très bien. Donc, il est constaté le dépôt d'une liste.

Je vais vous donner les noms : Alexandre GAUTHIER, Christine SCHMITT, Philippe DUVERNOY, Annie VITALI, Philippe TISSOT, Aurélia GIRARD, Christophe FROPPIER, Ghénia BENSAOU et Eddie STAMPONE.

On va constituer le bureau de vote qui est le même que précédemment, à savoir Alexandre GAUTHIER et Romain AJOUX.

Nous procédons au vote.

- Philippe DUVERNOY a voté.
- Marie-Rose GALMES a voté.
- Frédéric ZUSATZ a voté.
- Marie-Noëlle BIGUINET a voté.
- Brigitte HADDAD a voté.
- Gilles DA COSTA a voté.
- Patricia LHOMME a voté.
- Patrick TAUSENDFREUND a voté.
- Gisèle CUCHET a voté.
- Rémi PLUCHE a voté.
- Christine SCHMITT a voté.
- Olivier TRAVERSIER a voté.
- Gilles MAILLARD a voté.
- Ghénia BENSAOU a voté.
- Philippe TISSOT a voté.
- Jean-Michel NOËL a voté.
- Karim DJILALI a voté.
- Annie VITALI a voté.
- Nora ZARLENGA a voté.
- Virginie TOUPENET a voté.
- Anne MARCHAND a voté.
- Eddie STAMPONE a voté.
- Christophe FROPPIER a voté.
- Samah MRABET a voté.
- Aurélia GIRARD a voté.
- Alexandre GAUTHIER a voté.
- Romain AJOUX a voté.
- Inès ZERRAR a voté.
- Patrick CANTAT a voté.
- Eric LANÇON a voté.
- Gilles BORNOT a voté.
- Myriam CHIAPPA KIGER a voté.
- Aurélie LOLLIER a voté.
- Maryse VUERLI a voté.
- Geoffroy LANG a voté.

Voilà, j'appelle Alexandre GAUTHIER et Romain AJOUX pour le dépouillement.

- Dépouillement -

Madame le Maire

Proclamation des résultats :

- nombre de conseillers présents à l'appel : 35
- nombre de votants : 35
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 28
- majorité absolue : 14

Liste proposée par Marie-Noëlle BIGUINET : 28 voix

Et, il n'y avait donc qu'une seule liste déposée.

Sont proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats qui figurent sur la liste conduite par Marie-Noëlle BIGUINET et prennent rang dans l'ordre de la liste élue.

Je vais leur remettre l'écharpe. Ils viendront devant, ce sera plus facile que derrière.

Je nomme :

Alexandre GAUTHIER – 1^{er} Adjoint

Christine SCHMITT – 2^{ème} Adjointe

Philippe DUVERNOY – 3^{ème} Adjoint

Annie VITALI – 4^{ème} Adjointe

Philippe TISSOT – 5^{ème} Adjoint

Aurélia GIRARD – 6^{ème} Adjointe

Christophe FROPPIER – 7^{ème} Adjoint

Ghénia BENSAOU – 8^{ème} Adjointe

Eddie STAMPONE – 9^{ème} Adjoint

Si vous voulez bien venir devant. On peut vous applaudir.

- *Applaudissements* -

- *Remise des écharpes* -

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, nous vous écoutons.

Monsieur Eric LANÇON

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, en ce jour d'installation, les félicitations sont, dit-on, de rigueur. Mais il y a des moments où la fidélité à l'esprit républicain commande autre chose que les convenances. La campagne que vous avez menée, les choix que vous avez faits, notamment celui de maintenir sur votre liste certains colistiers aux engagements sans ambiguïté, m'oblige aujourd'hui à parler avec gravité plutôt qu'avec politesse. Je ne suis pas un mauvais perdant, mais je le dis avec clarté, aujourd'hui, nous préférons perdre avec honneur que gagner avec le déshonneur. Ce jour n'est pas seulement un jour d'installation pour Montbéliard, c'est un jour de bascule. Par votre alliance avec l'UDR, formation classée à l'extrême droite par le Conseil d'État, Monsieur le doyen, classée à l'extrême droite par le Conseil d'État, par les soutiens que vous avez acceptés, vous avez fait entrer officiellement l'extrême droite au cœur de la majorité municipale. Vous lui ouvrez aussi les portes de l'Agglomération. Quoi que vous en disiez, quoi que certains tentent aujourd'hui de minimiser ou travestir, c'est une rupture historique. Oui, c'est une faute, Madame BIGUINET, une faute morale, une faute politique, une faute envers l'histoire même de Montbéliard. Montbéliard, vous le savez autant que moi, n'est pas une ville comme les autres. Elle porte en elle la mémoire de femmes et d'hommes qui ont résisté, qui ont combattu, parfois souffert dans leur chair, pour que jamais l'essentiel ne cède. Et inaugurer les impasses en hommage aux déportés ne dédouanera pas vos actes et vos décisions. Montbéliard n'est pas une ville comme les autres. Armand BERMONT, Lucien THARRADIN, Eugène FERRAND, Jean-Baptiste TUEFFERD, André BOULLOCHE, tous Maires, tous résistants, déportés pour certains, veillent encore sur notre mémoire collective. Et même Louis SOUVET, qui refusa toujours toute compromission avec l'extrême droite, nous rappelle une vérité simple, il est des lignes qui ne se franchissent pas. Ces lignes, vous les avez franchies, et vous l'avez fait dans un contexte plus inquiétant encore, celui de la guerre en Ukraine au Moyen-Orient, celui d'une démocratie fragilisée, où les populismes progressent, où les repères vacillent. En 2004, vous aviez un choix, celui de vous séparer de celles et ceux qui, au sein même de votre équipe, avaient fait le choix de l'extrême droite, en rappelant par leur soutien au Député BLOCH, à porter Jordan BARDELLA à Matignon. Vous pouviez, à l'occasion du renouvellement de votre liste, faire un choix courageux, un choix de cohérence, un choix de dignité. Ce courage, vous ne l'avez pas eu, et je le dis d'autant plus librement qu'au regard de la sociologie de Montbéliard, cela n'aurait sans doute rien changé à l'issue du scrutin. Pire encore, vous tentez aujourd'hui de justifier cette mésalliance en alliant des parcours, anciens socialistes, anciens syndicalistes, anciens fonctionnaires, comme s'ils constituaient des garanties morales. Non, Madame BIGUINET, avoir eu une carte au Parti

Socialiste, avoir été syndicaliste, ou avoir exercé de hautes fonctions ne protège ni des renoncements, ni des fautes, et encore moins des choix qui déshonorent. Vous avez même mis en avant, avec le concours de la presse, le parcours de celui qui a servi aux côtés de Marie-Guite DUFAY, Présidente de Région exemplaire, connue pour son refus constant de toute compromission avec l'extrême droite. Mais lorsque l'on a servi une telle exigence, la trahir rend la faute plus lourde encore, car on ne se réclame pas d'une école pour en renier les principes. Non, décidément, rien ne protège de la chute, ni les titres, ni les fonctions, ni les fidélités anciennes, lorsque l'on abdique l'essentiel. Monsieur DA COSTA, cher Gilles, vos premiers pas en politique sont marqués par ce choix, et vous allez faire entrer l'extrême droite à l'Agglomération. Il y a des moments où l'histoire regarde les vivants droit dans les yeux. Ce moment est venu. Autre marqueur, le poste d'Adjoint à la culture. La France est construite en recherchant par-delà les différences, ce qui fait notre humanité commune. Non en dressant les uns contre les autres, mais en reconnaissant à chacun une dignité partagée. C'est au nom de cette exigence que fut créée au début de la Ve République un Ministère de la Culture tenu par André MALRAUX, sans véritable équivalent d'ailleurs, pour dire que la culture n'est pas un supplément d'âme, mais un principe et les Adjoints à la culture, dans nos collectivités, en sont les garants. Car la culture n'est pas seulement une politique publique, elle est une éthique, elle est une certaine idée de l'homme. C'est précisément cette idée qui est, aujourd'hui, mise en cause. Comment accepter à ce poste quelqu'un dont la parole publique s'est affranchie des règles les plus élémentaires de respect ? Comment confier la culture à celui qui, sur les réseaux sociaux, cède à la mise en cause personnelle, allant jusqu'à exposer une femme pour la faute présumée de son mari ? Ce n'est pas un dérapage, c'est un révélateur car, derrière ces mots, il y a une vision, une vision étriquée, où la culture n'élève plus, mais abaisse, ne rassemble plus, mais stigmatise, ne protège plus, mais expose. C'est pourquoi je le dis clairement, Monsieur TISSOT ne peut plus être l'Adjoint à la culture de notre Ville de Montbéliard. Depuis des mois, vous avez mené une campagne où le mensonge et l'outrance ont trop souvent tenu lieu de lignes politiques. Quand la vérité devient accessoire, la démocratie devient fragile, quand le mensonge se banalise, la démocratie représentative se fissure. C'est dans ces moments-là que l'histoire nous regarde. Umberto Eco nous met en garde, le fascisme avance masqué, en brouillant les langages, en inversant les valeurs. Faire barrage à l'extrême droite, ce n'est pas un slogan, c'est un devoir. On peut parler aux Montbéliardais sans mentir. On peut répondre aux angoisses sans désigner de bouc émissaire. On peut défendre la sécurité sans renoncer à la justice. On peut protéger sans exclure. À celles et ceux de cet assemblée qui refusent ce glissement, je le dis, il est encore temps de choisir. L'histoire ne retiendra pas vos mots, elle retiendra vos actes. Quant à nous, nous serons là, lucides, déterminés, fidèles, parce qu'il y a des défaites qui obligent et des victoires qui abîment. Parce qu'une ville n'est pas seulement une majorité, parce que certaines défaites valent mieux que certaines victoires, et parce qu'au fond, il ne s'agit pas seulement d'aujourd'hui.

- *Applaudissements* -

Madame le Maire

Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Oui, je voudrais d'abord dire bonjour à tout le monde, parce que je n'ai pas encore eu l'occasion de le faire, et dire combien je suis heureuse de siéger à ce Conseil Municipal.

Je voudrais faire deux petites remarques. Je m'adresse à Monsieur DUVERNOY. Je vous rappelle, Monsieur DUVERNOY, que nous sommes des élus de la République, que vous n'avez pas de mandat pour contester ce vote et notre position ici, que ce sont les citoyens qui nous ont placés ici, dans ce conseil, et qui m'ont honoré de m'envoyer à PMA. Et je vous demande de nous témoigner tout le respect que vous nous devez dans l'exercice démocratique qui vous impose. Je regrette d'autre part que, comme l'exercice le demande également, en tant que candidate à la Mairie de Montbéliard, je n'ai pas eu l'occasion d'exprimer mes motivations. Je pensais que c'était une procédure qui se devait d'être faite.

Sur ce propos liminaire, je le relis à l'ambiance à Montbéliard, dimanche dernier. Nous avons eu des élections municipales. Une ville complètement atone, on ne savait pas qu'il se passait un exercice démocratique dans cette ville. Je vais revenir sur un point seulement car sinon, je peux parler trois

heures. Concernant l'affichage dans les rues de Montbéliard, il est impossible, pour les partis politiques, d'afficher sur les panneaux publicitaires alors que nous en avons le droit, Monsieur LANÇON en avait vérifié la légalité. Madame BIGUINET, j'aimerais que vous nous expliquiez le fonctionnement de cette personne qui recouvre systématiquement tous les panneaux des affiches culturelles, ce qui est tout à fait normal. Mais un affichage politique ne dure pas dans cette ville de Montbéliard. Nous sommes obligés d'afficher le soir, à 21h00, 22h00 pour que, peut-être, les gens voient cet affichage à 8h30 parce qu'à 10h00 le lendemain matin, vous passez dans les rues, tout est recouvert. On ne sait pas qu'il se passe quelque chose de politique dans cette ville. Que les partis se recouvrent entre eux, c'est l'exercice démocratique. Moi, je demande à la Mairie qu'elle revoie cela et qu'elle laisse au moins 72 heures, si possible, les affichages politiques sur les panneaux.

Et je terminerai, je rejoins Monsieur LANÇON, au début de son propos, ne pas afficher les partis politiques. Dimanche dernier, la ville était atone, il y a très peu de panneaux d'affichage, pas de salle de réunion pour se réunir spontanément, les bureaux de vote très peu indiqués à la ZUP, un labyrinthe terrible pour arriver jusqu'à la salle de théâtre du Jules Verne, je n'ai pas compris. Donc, si vous voulez, on s'interroge sur l'abstention, élection après élection. J'ai l'impression que l'on n'a quand même pas très envie que les gens aillent voter. J'ai l'impression que l'on n'encourage pas vraiment le vote. Et je vais citer Franco, en Espagne. Franco disait « Pour régner, faites comme moi, ne faites pas de politique ». Un seul parti unique, une pensée unique, Monsieur DUVERNOY, vous m'avez tout de suite, vous nous avez tout de suite bien cadré dans ce que l'on devait dire, donc un, une pensée unique, un mouvement unique, des partis politiques, les partis politiques sont mes ennemis, disait Franco, il les a délégalisés, et il s'est maintenu 40 ans au pouvoir.

Je termine là-dessus. Merci.

Madame le Maire

Merci Madame VUERLI. En réponse à Eric LANÇON, Monsieur LANÇON, je crois que vous êtes un très mauvais perdant au fond. Vous êtes un très mauvais perdant. Pas, à un seul moment, vous n'avez parlé des Montbéliardais ! Vous avez parlé de cette campagne qui n'était pas correcte, qui était, je ne sais qui, que je ne sais qui avait dit je ne sais quoi, que l'extrême droite était entrée. Moi, je me rappelle d'un Eric LANÇON qui a lancé la proposition d'une charte de bonne conduite. Le premier à la transgresser, le premier, cela a été vous. Vous savez par quel article ? Par...

- Intervention inaudible de M. Eric LANÇON -

Madame le Maire

Je ne vous ai pas interrompu Monsieur LANÇON, vous ne m'interrompez pas. Vous ne commencez pas comme cela. Vous allez vous calmer au cours des mois qui viennent, on sait très bien. La première transgression que vous avez faite, c'était en attaquant Gilles DA COSTA dans le journal « Personne peu connue, qui n'était pas connue à Montbéliard, qui ne faisait pas de politique ». En fait, il n'avait pas le droit de se présenter, quoi ! Voilà. Bon, je pense que sa candidature vous gênait considérablement et vous a fait peur. Faire entrer l'extrême droite dans l'Assemblée, mais laissez-moi rire ! Laissez-moi rire, franchement ! Voilà des élus avec lesquels nous travaillons depuis....

- Intervention inaudible de M. Eric LANÇON -

Madame le Maire

Ça suffit Monsieur LANÇON ! Notre liste a été déclarée diverse droite par la Préfecture. Ce n'est pas moi qui l'invente. Elle a été déclarée divers droite. Alors, la faute morale, vous, vous en avez fait pratiquement tous les jours, des fautes morales et politiques, avec des attaques de l'un, avec des attaques de l'autre, avec des mensonges. Quand vous nous taxez de mensonges, je vais vous donner un mensonge. C'était écrit dans tous vos tracts. Vous m'avez accusée d'avoir voté pour le déménagement de l'hôpital, du temps de Louis SOUVET, donc en 2004, à Trévenans. Comment

pouvez-vous affirmer cela ? Comment pouvez-vous affirmer cela, du moment que le vote était à bulletin secret ? Et pourtant, vous l'avez affirmé et vous l'avez écrit. Et cela, c'est un de vos multiples mensonges. Alors, écoutez, je ne sais pas quels noms ont été utilisés, mais vous savez le nom que l'on vous donne maintenant, Monsieur LANÇON, c'est Monsieur Propre, vous voyez ! Parce que comme vous vouliez faire une campagne plus blanc que blanc, eh bien, vous êtes maintenant... Bon, ce n'est pas injurieux, hein, ce n'est pas injurieux, Monsieur Propre.

Monsieur Eric LANÇON

J'ai entendu pire !

Madame le Maire

Voilà, vous avez entendu pire. Vous voyez, je trouve que cela vous va... Eh bien, écoutez, mes propos, Madame CHIAPPA KIGER, c'est à la hauteur de ce que vous venez de dire ! Je connais les lendemains de campagne électorale, surtout quand on a perdu, je sais, j'ai perdu une fois, c'est difficile à vivre, mais on ne va pas commencer et on ne va surtout pas continuer de cette manière-là. On va continuer en travaillant pour les Montbéliardais. Voilà. J'en finirai.

- *Applaudissements* -

Madame le Maire

Madame VUERLI, il n'y a pas tous les soirs un agent de la Ville qui va recouvrir les petits panneaux des associations, histoire de cacher vos bobines, hein, ou les nôtres, d'ailleurs. Enfin, quoique, nous, nous n'avons pas mis d'affiche sur ces panneaux-là. Il se trouve qu'il y a une vie culturelle, contrairement à ce que peuvent dire nos détracteurs, qui est riche, à la fois sur Montbéliard et le Pays de Montbéliard, et que les acteurs culturels, ben la vie avance, ça avance, et puis votre affiche a été recouverte, voilà, et ben c'est le travail de la campagne électorale, vous en remettez une le lendemain et c'est comme ça, et ça a toujours été comme ça, puis je pense que ça sera toujours comme ça.

Quant au bureau de vote, ils sont indiqués de la meilleure des manières possibles. L'abstention n'est pas spéciale à Montbéliard, c'est malheureusement, je vous l'accorde, partout comme cela en France, et voilà, il faut que l'on essaie d'être meilleur pour que les gens aient envie de voter de manière beaucoup plus importante.

Voilà, nous allons maintenant clore cette... Ah, Christophe FROPPIER, oui.

Monsieur Christophe FROPPIER

Monsieur LANÇON, le grotesque avec gravité, c'est encore plus grotesque. Cette campagne électorale des municipales qui vient de s'achever restera sans doute comme l'une des plus éprouvantes et délétores que j'ai eu l'occasion de vivre. Loin des débats d'idées attendues et des échanges constructifs au service de l'intérêt général, elle s'est enlisée dans un climat de tensions, d'attaques personnelles et de polémiques stériles. Les prises de parole se sont durcies, les positions se sont crispées et le dialogue démocratique a souvent cédé la place à la confrontation. Les électeurs, quant à eux, ont pu éprouver une certaine lassitude face à une campagne où le fond a trop souvent été éclipsé par la forme. Cette dérive a contribué à tenir une fois de plus l'image du débat public local, pourtant essentielle à la vitalité démocratique. Alors oui, vous vous êtes offusqués, répandus auprès de celles et ceux que vous rencontriez sur les propos de mon collègue Philippe TISSOT, en criant au scandale, et encore aujourd'hui. Mais vous, Monsieur LANÇON, avez-vous relevé le débat ? Loin de là ! Sans vergogne, au lendemain d'un match à Bonal, vous alliez reprocher à un commerçant d'avoir été trop proche de Madame le Maire. De quel droit ? Pour quelqu'un, soi-disant, qui prônait le vivre ensemble, qui souhaitait une ville apaisée. Drôle de démarche. Vous auriez pu vous arrêter là. Mais non. Il vous fallait encore attaquer. Et de quelle manière ? Vous êtes venu remettre en question mon intégrité professionnelle. Jusqu'à présent, vous n'aviez jamais osé mais, là, vous étiez prêt à tout pour arriver à vos fins, même à franchir la ligne rouge. 25 ans que je travaille dans cette entreprise. 25 ans que je m'épanouis, que je me construis seul, avec passion, auprès de mes clients, particuliers, commerçants et entreprises et ce,

quelle que soit leur opinion politique. C'est honteux ! Et cela, je vous garantis que je n'oublierai pas ! Jamais je ne me serais permis d'attaquer les opposants dans leur job, sur ce qui les fait vivre, eux et leurs proches.

Et enfin, et c'est probablement le pire, et là, je ne vous ai pas entendu vous offusquer, je me suis fait traiter de fasciste, de raciste, d'extrémiste. Vous me reprochez ma proximité avec Monsieur BLOCH, mais je vous le dis, derrière chaque français ne se cache pas un raciste, il faut arrêter cette accusation permanente. En revanche, derrière beaucoup de français, il y a une fatigue, une lassitude profonde face aux incivilités, face aux sentiments d'impunité, face à ceux qui s'imposent sans respecter les règles communes. Les français ne demandent pas une stigmatisation, ils demandent le respect face aux pressions qui fragilisent nos codes sociaux, face aux sentiments qu'il faudrait s'excuser d'aimer son pays et ses habitudes. La République, c'est l'équilibre, fermeté sur les règles, égalité des droits, fraternité dans le regard. C'est cette ligne que je tiens. Moi, l'enfant de la Petite-Hollande, qui ai grandi dans cette France black, blanc, beurre, dont les amis d'enfance et d'aujourd'hui se prénomment Mounir, Julien, Lamia, Hawa, Sébastien, Rifat, Karim, ou encore Alexandre. J'ai grandi dans cette diversité, j'aime les gens, quelles que soient leurs origines.

Pour conclure, et en prenant du recul, finalement, sur cette campagne, vous m'y avez un peu aidé d'ailleurs, vous m'avez mis une cible dans le dos. Finalement, j'ai démissionné, cette semaine, de mon poste de Secrétaire Départemental de l'UDR, pour deux raisons Monsieur LANÇON. Je tiens à me préserver, moi, ma conjointe, son fils, mon père. Me préserver de la haine que vous avez déversée pendant toute cette campagne mais également, je souhaite préserver la Ville. Quand je dis la Ville, c'est son image et les commerces. Ils ont, eux aussi, été la cible de dénigrement pendant cette campagne. Vous et votre équipe, vous réjouissant dès qu'un commerce fermait ou bien encore, aller photographier des cellules vides et vous gargariser d'un taux de vacance en hausse. Ces attaques vous ont mené là où vous êtes ce matin, dans l'opposition, face à un Maire et une équipe qui se bat pour l'attractivité de notre belle ville de Montbéliard, avec des projets de qualité, et surtout une proximité avec les Montbéliardaises et les Montbéliardais, qui ne se créent pas en deux mois de campagne, mais bien au quotidien.

- *Applaudissements* -

Madame le Maire

Merci. Maintenant, je laisse la parole à Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Madame le Maire. Je ne vais pas être trop long. Je voulais, moi, tout d'abord prendre la parole pour remercier les plus de 55% d'électeurs qui se sont déplacés aux urnes pour nous réitérer leur confiance, pour nous accorder leur suffrage afin de porter le projet que nous leur avons présenté, projet qui fait suite à un bilan de 12 ans maintenant, et qui a pleinement satisfait les Montbéliardais au vu des résultats qui ont été annoncés dimanche soir dernier. Je tiens aussi à saluer, ici, mes collègues élus, les anciens évidemment, qui ont été réinstallés, mais aussi les nouveaux, puisqu'il y a des petits nouveaux, ainsi que notre nouvelle collègue Adjointe Aurélia, qui nous rejoint ici de ce côté de la salle pour pouvoir ensuite porter les nombreux projets à venir sur les six ou sept, on ne sait pas encore, prochaines années. Alors, c'est une victoire, oui, mais nous allons aborder les échéances prochaines, les prochaines années, avec humilité, avec rigueur, avec constance. Vous l'avez dit, Monsieur LANÇON, une victoire, ça oblige, une défaite, ça oblige aussi. Et il y a des propos qui ne peuvent pas être tenus. Vous avez le droit d'être en colère. Vous avez le droit d'être aigri. Vous avez le droit de nous en vouloir. Mais commencer à glisser entre la paranoïa et le conspirationnisme, et voir l'extrême droite partout, dire que l'on a gagné grâce au Front National, cela, non ! Cela, je ne vous le permets pas ! Parce que cela n'est pas vrai. Alors, oui, vous avez ce petit nom de Monsieur Propre, vous êtes toujours en train de faire des grandes leçons de morale à tout le monde, mais finalement, est-ce que vous êtes mieux que les autres ? Je l'ai dit, nous allons engager ces prochaines années avec humilité. J'espère que vous aussi, sur les bancs de l'opposition, vous ferez preuve d'un peu plus d'humilité. Merci.

- Applaudissements -

Madame le Maire

Nous allons continuer le Conseil Municipal avec la dernière question, qui est la lecture de la charte de l' élu local. Obligation de la lire, c'est dans la loi.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Madame le Maire présente la question :

Donc, ces articles sont issus du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L.1111-12 : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

Article L.1111-13 : Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 € dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 : Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité Sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la Sécurité Sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13.

Donc je vous rappelle que cette charte ainsi que les articles du Code Général des Collectivités sur les conditions d'exercice des mandats municipaux vous ont été adressés avec la convocation à cette assemblée.

Voilà, notre Conseil Municipal est terminé. Je vous rappellerai néanmoins un certain nombre de choses.

Je remercie Philippe DUVERNOY, notre doyen -il faut que je prenne l'habitude de tourner la tête là-bas maintenant-, le secrétaire et les assesseurs de ne pas quitter la salle avant d'avoir signé les procès-verbaux qui doivent être rédigés à l'issue de cette séance.

Dans les prochains jours le service Administration Générale prendra contact avec vous et vous remettra un badge d'accès à l'Hôtel de Ville, la clé pour la salle de la majorité ou de l'opposition, la clé pour votre boîte aux lettres en Mairie et la carte du parking Velotte.

Par ailleurs, tous les élus vont être dotés d'un matériel informatique, tablettes pour les conseillers et PC portable pour les Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués. Le service informatique va organiser une formation à l'utilisation de ces outils pour les nouveaux élus et le matériel sera remis à cette occasion. Si les anciens veulent profiter d'une nouvelle formation, il n'y a pas de problème. Un mail vous sera envoyé pour vous proposer différents créneaux : le mardi 24 mars au soir, le jeudi 26 mars au soir et le mardi 31 mars au soir. Voilà, donc je vous disais que si les anciens veulent profiter d'une remise à niveau, il n'y a pas de problème.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu ici même, le lundi 30 mars à 18h. Donc c'est très bientôt.

Merci à tous pour votre présence, à la fois aux élus bien sûr, mais aussi le public toujours intéressé par l'installation d'un nouveau Conseil Municipal.

Maintenant, sauf ceux qui doivent signer, nous nous retrouvons dans le hall de PMA et également devant où l'Harmonie Municipale va nous ouvrir le chemin pour pouvoir aller en Mairie. Nous aurons une petite aubade par l'Harmonie Municipale et puis nous partagerons un pot également et à ce pot vous êtes, vous, personnes présentes dans le public, bien sûr invitées avec grand plaisir.

Et moi, j'ai eu grand plaisir, au-delà de l'élection bien sûr, à faire cette séance d'installation parce que pour ceux qui étaient là en 2020, rappelez-vous que nous étions à la Roselière, dans le cadre du Covid, tous éloignés les uns des autres, tous masqués et il n'y avait pas, évidemment, la possibilité d'échanges et de débat comme ici, donc nous sommes revenus à la normale et ce n'est pas plus mal. Voilà.

Merci à tous et à tout de suite.

- Applaudissements -

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- D -		
2026-21.03-1	Détermination du nombre d'Adjoints au Maire - Modalités de dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints	8
- E -		
	Election du Maire	4
	Election des Adjoints au Maire	9
- I -		
	Installation du Conseil Municipal	2
- L -		
	Lecture de la Charte de l' élu local	16